



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2019

2024

Version condensée

Sommaire

Les enjeux de la réduction des déchets.....	1
Qu'est-ce que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ?.....	2
Les objectifs du PLPDMA 2019-2024.....	3
Orientations stratégiques du PLPDMA.....	4
Le territoire du SMICTOM des Flandres.....	4
Etat des lieux.....	5
Caractéristiques sociales, économiques et environnementales.....	5
La production de déchets.....	6
Identification des gisements de déchets prioritaires.....	8
Les pratiques des collectivités en termes de réduction des déchets du SMICTOM des Flandres.....	9
Les acteurs du territoire.....	10
Le programme d'actions.....	11
Planning du programme d'actions 2019-2024.....	14

Les enjeux de la réduction des déchets

Pourquoi réduire ses déchets ?

Il est maintenant établi que la production de déchets de notre société a un important impact sur notre environnement (pollution de l'air, de l'eau et du sol, épuisement des ressources naturelles, destruction des écosystèmes). Avec le coût de traitement et de collecte en augmentation, la production de déchets est également un enjeu économique à ne pas négliger. Il est donc nécessaire d'agir pour limiter nos déchets. Entreprises, collectivités, consommateurs, institutions, tout le monde peut agir à son échelle !

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets est définie comme l'ensemble des mesures visant à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits. Elle intervient sur le mode de production, la distribution mais aussi sur la consommation et le réemploi des produits. La collecte, le recyclage et la valorisation des déchets n'entrent pas dans le cadre de la prévention.

Les enjeux du territoire

En 2017, sur le territoire du SMICTOM des Flandres, un habitant produisait en moyenne 235 kg d'ordures ménagères, soit 25 842 tonnes produites en un an ! A cela s'ajoutent les déchets recyclables, le verre, les déchets végétaux, les textiles et les apports en déchèteries. Au total 71 183 tonnes de déchets ont été produites en une année sur le territoire.

Qu'est-ce que le Programme Local de Prévention des déchets ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document officiel que chaque collectivité territoriale responsable de la collecte des déchets ménagers doit rédiger. Il est obligatoire depuis le 1^{er} Janvier 2012 suite à la loi Grenelle 2 de Juillet 2010 et réglementé par le décret n°2015-662 du 10 Juin 2015. Ce décret indique les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.

Contenu du PLPDMA



L'état des lieux:

- Recense les acteurs concernés
- Identifie les types et quantités de déchets produits sur le territoire
- Identifie les mesures de prévention déjà existantes
- Etablie un scénario de l'évolution de la production de déchets si aucune nouvelle mesure de prévention n'est mise en place



La liste des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés



Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs avec :

- La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
- L'identification des collectivités, organismes et autres acteurs auxquelles elles incombent
- Le calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre

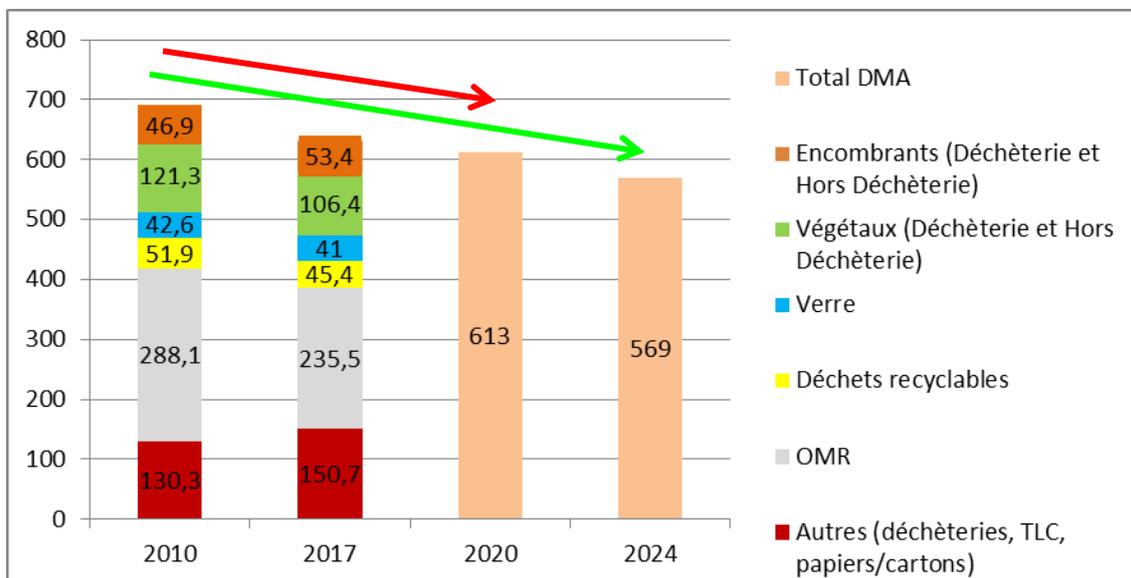


Les indicateurs relatifs aux mesures et les modalités d'évaluation et de suivi des actions

Les objectifs du PLPDMA 2019-2024

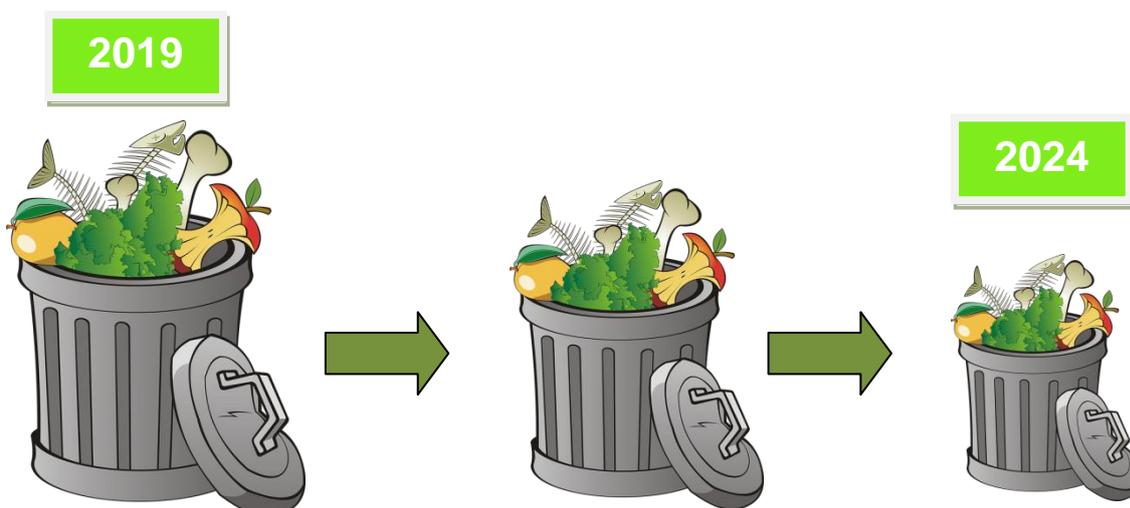
Le SMICTOM des Flandres s'est fixé comme objectif de réduire la quantité de DMA produits par habitant de 10% d'ici 2024 par rapport à 2017, année de référence. Cela équivaut à une réduction de 63,2kg/habitant en 6 ans.

Dans le cadre de cet objectif, le SMICTOM des Flandres contribuera également au mieux à l'objectif national fixé par la loi TEPCV de diminuer de 10% les DMA produits par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010.

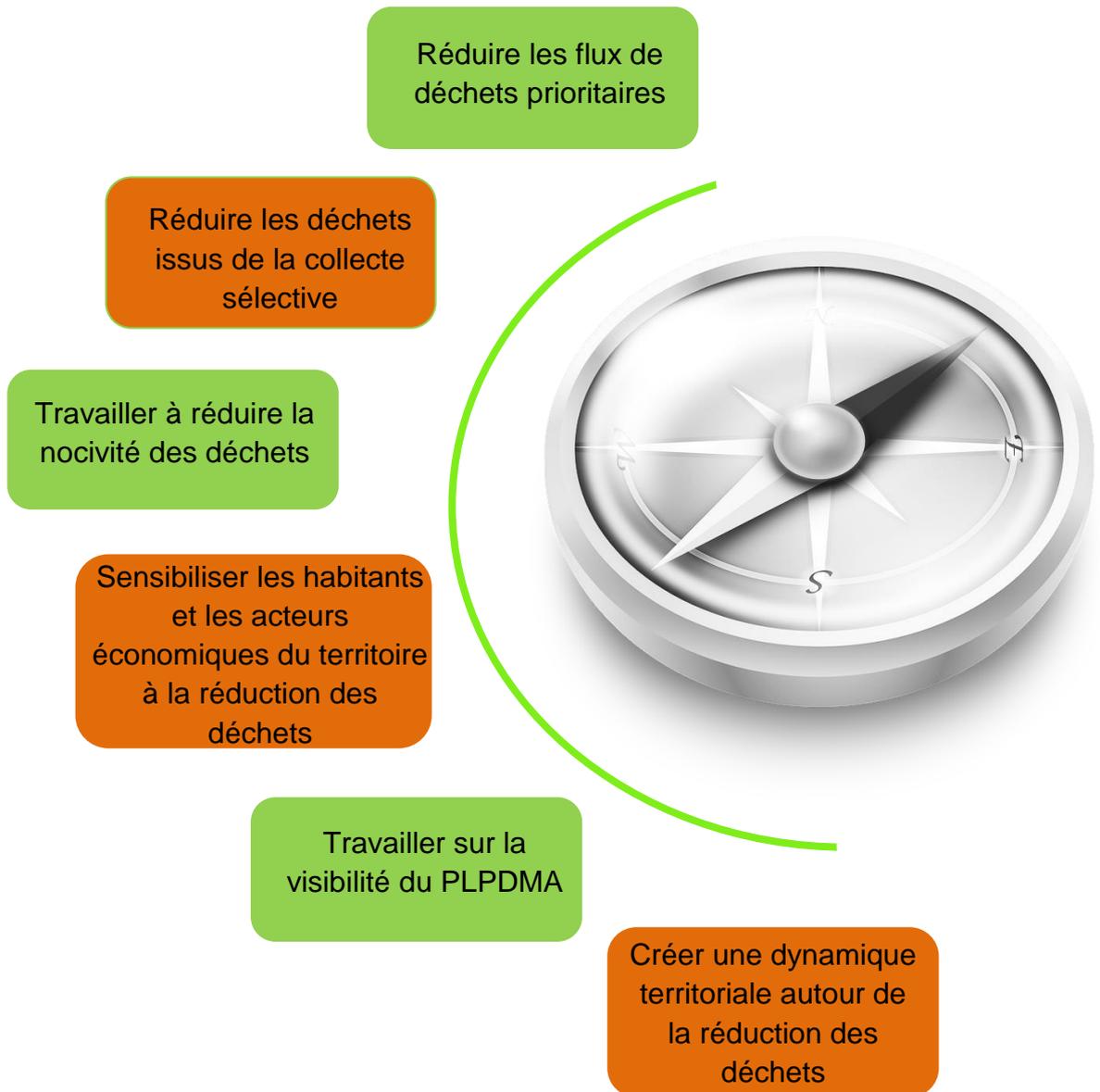


Objectif de la loi TEPCV : -10% de DMA produits par habitant par rapport à 2010

Objectif sur la période 2018-2024 : -10% de DMA produits par habitant par rapport à 2017



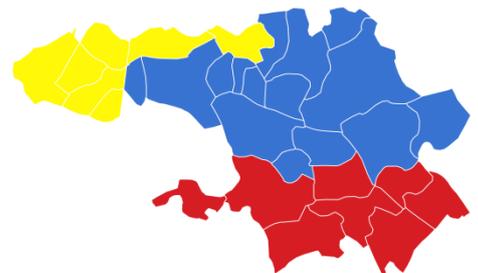
Orientations stratégiques du PLPDMA



Le territoire du SMICTOM des Flandres

Le territoire du syndicat est composé en 2017 de 30 communes, réparties sur deux Communautés de Communes : la Communauté de Communes Flandres Lys (CCFL) et une partie de la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI).

La Communauté de Communes Flandre Intérieure a délégué ses compétences Collecte et Traitement des Déchets au syndicat. En revanche, la Communauté de Communes Flandre Lys a conservé sa compétence Collecte et n'a délégué que sa compétence Traitement au SMICTOM des Flandres



Etat des lieux

Caractéristiques sociales, économiques et environnementales

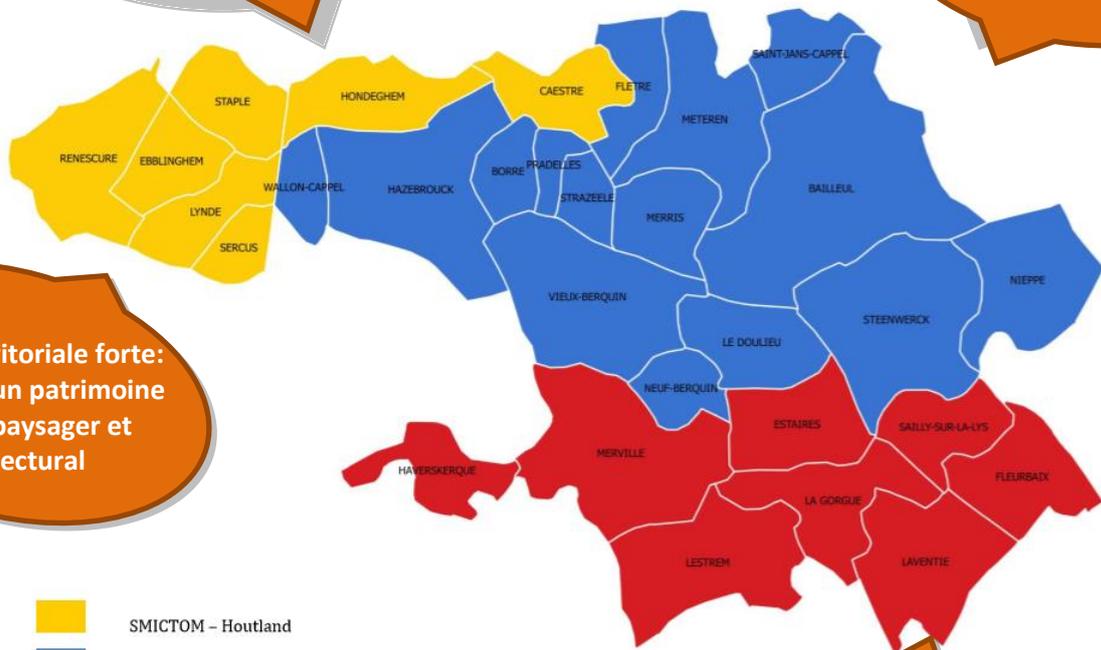
Population en augmentation: 2 classes d'âge majoritaires (moins de 15 ans et entre 40-54 ans)
Forte attractivité résidentielle du territoire et solde naturel positif

Occupation du sol majoritairement agricole
Homogénéité entre les territoires ruraux et urbains

Identité territoriale forte: Présence d'un patrimoine culturel, paysager et architectural

-  SMICTOM - Houtland
-  SMICTOM - C.C Flandre Intérieure
-  C.C Flandre Lys

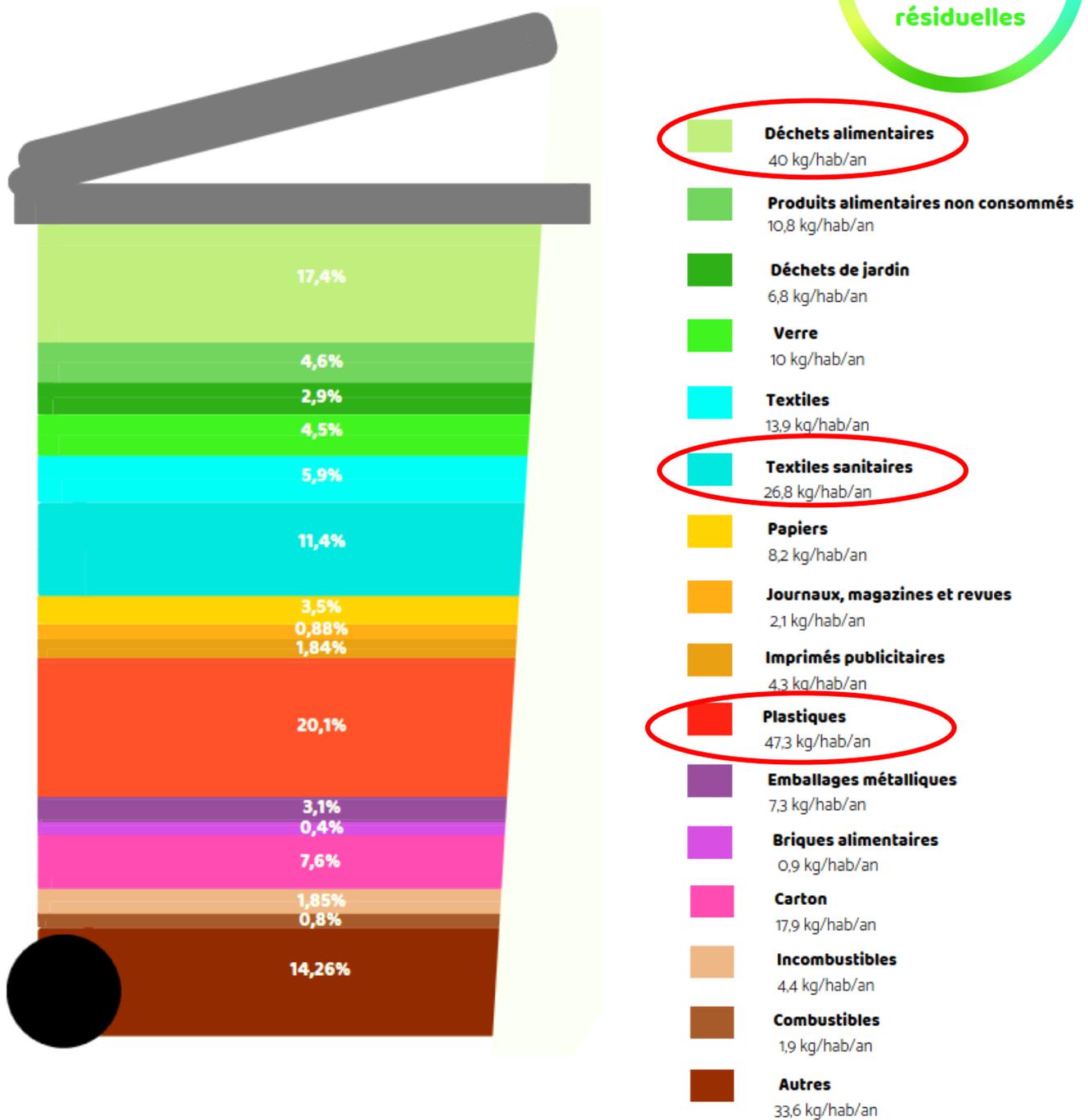
Un territoire dynamique : Présence de nombreuses entreprises, de grandes surfaces et de groupes industriels
Emplois tertiaires majoritaires



La production de déchets

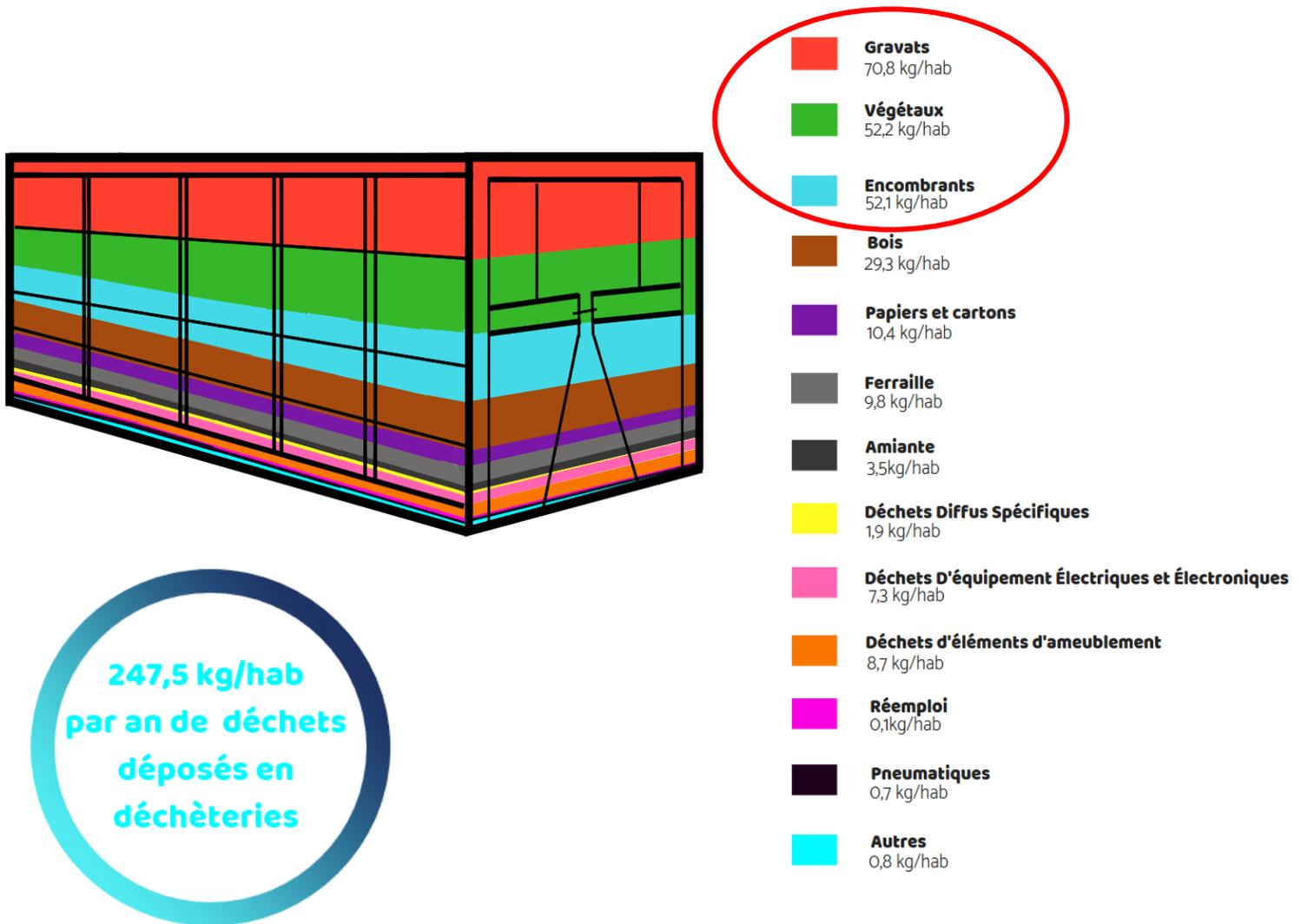
Qu'y a-t-il dans nos ordures ménagères ?

235 kg/hab
par an d'ordures
ménagères
résiduelles



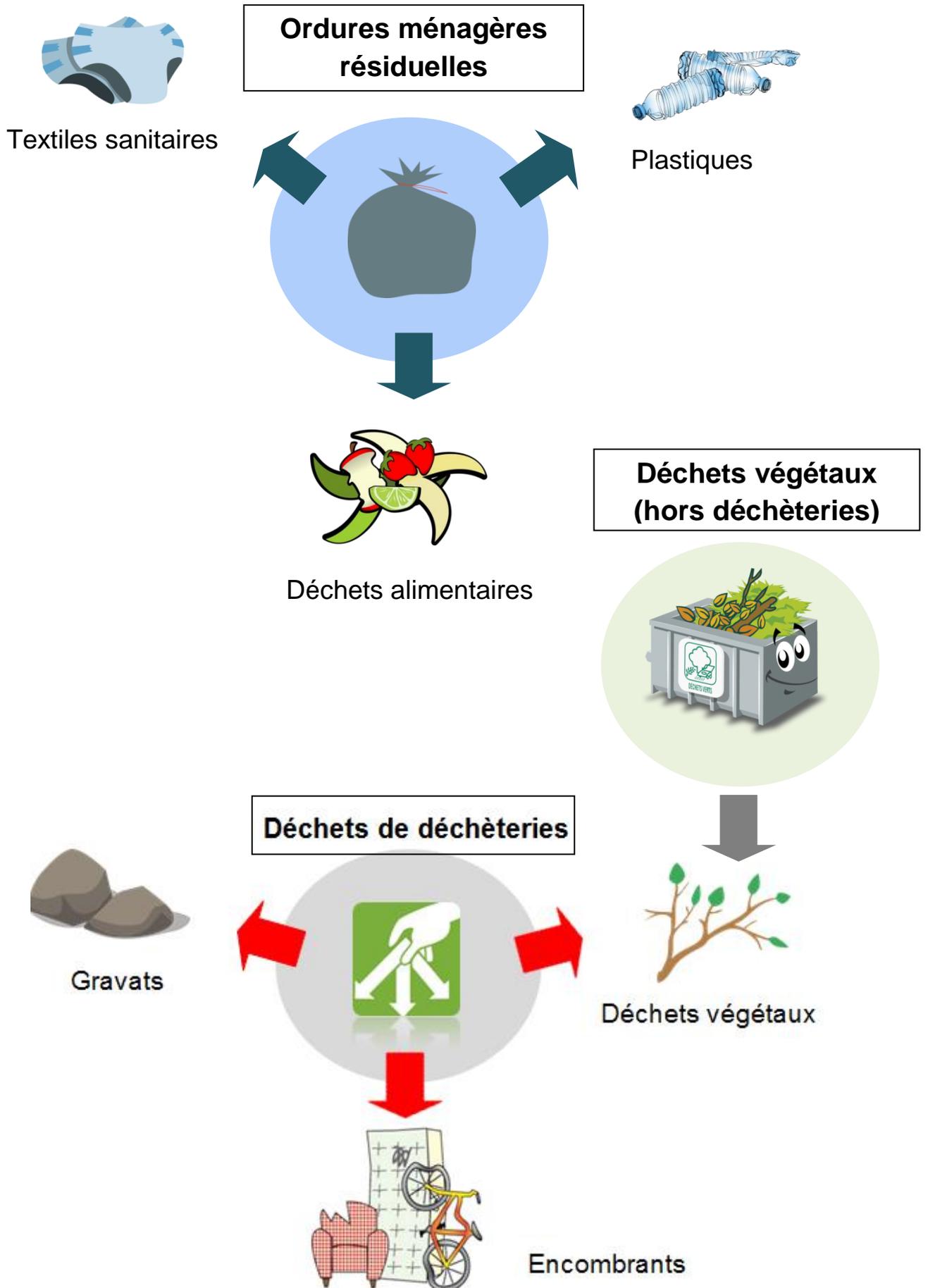
Le grand nombre de plastiques, de verre et de papiers trouvés dans les OMR indique qu'en accompagnement des actions de prévention, de nouvelles actions de sensibilisation des habitants du territoire au tri des déchets sont nécessaires.

Quels sont les déchets déposés en déchèteries ?



En 2017, les catégories majoritaires de déchets en déchèteries sont les végétaux, les encombrants et les gravats. Elles représentent à elles trois plus de 70% de l'ensemble des apports en déchèteries

Identification des gisements de déchets prioritaires



Les pratiques des collectivités en termes de réduction des déchets du SMICTOM des Flandres

Afin de compléter l'état des lieux de son territoire, le SMICTOM des Flandres a réalisé, en Avril 2018, une enquête auprès de ses 30 communes et de ses 2 Communautés de Communes. Elle avait pour objectif de recenser :

- Toutes les initiatives existantes en termes de réduction des déchets sur le territoire
- Les éco-gestes pratiqués au sein des services des collectivités
- Les associations, les entreprises et les groupes citoyens du territoire engagés dans la réduction des déchets

Résultats principaux de l'enquête

Taux de réponse : 56%

Peu de communes ont mis en place des mesures d'accompagnement des habitants à la réduction des déchets

64% des collectivités pratiquent au sein de leurs services la rationalisation de l'utilisation du papier

82% mènent des actions de sensibilisation afin de diminuer l'utilisation des produits dangereux pour l'entretien des locaux

La plupart des collectivités mettent en place des mesures pour réduire les déchets lors d'évènements communaux

Plusieurs collectivités ont mis en place des actions pour réduire les déchets végétaux de leur territoire (compostage, broyage etc)



Les acteurs du territoire

Durant l'élaboration de l'état des lieux, un grand nombre d'acteurs a été rencontré : des associations, des organismes publics, des entreprises et des groupes de citoyens. Ces acteurs offrent un potentiel intéressant en termes de partenariat dans le cadre du programme d'actions

Les acteurs rencontrés ont d'ores et déjà engagés des actions dans le domaine de la réduction des déchets, du développement durable ou plus généralement de l'environnement. Ces actions pourront être valorisées dans le PLPDMA et servir de base de réflexion au programme d'actions.



Les acteurs rencontrés ont montré une forte volonté de s'impliquer dans la réduction des déchets et un réel intérêt à s'investir dans le PLPDMA.

La diversité des partenaires et acteurs est une des clefs du succès du programme d'actions, car chacun peut y apporter ses idées, ses compétences et son réseau de façon complémentaire.

Le Programme d'actions

Le programme d'actions est composé de 6 axes thématiques et de 16 actions

Axe 1 : Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

ACTION 1



Promouvoir la mise en place d'éco gestes au sein des services du SMICTOM des Flandres et de ses communes adhérentes

ACTION 2



Assurer la prévention des déchets durant les évènements communaux

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

ACTION 3



Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire

ACTION 4



Promouvoir le don alimentaire auprès des habitants, des commerçants et des restaurateurs du territoire

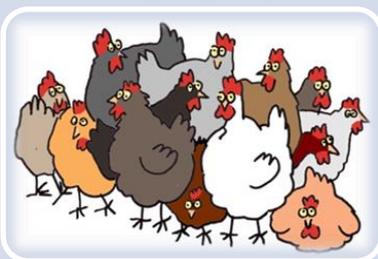
Axe 3 : Poursuivre et renforcer la prévention de déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets

ACTION 5



Poursuivre la promotion du compostage domestique

ACTION 6



Promouvoir l'acquisition de poules composteuses

ACTION 7



Réduire les biodéchets des gros producteurs

Axe 4 : Sensibiliser les publics à la prévention des déchets

ACTION 8



Réduire les déchets dans les écoles

ACTION 9



Sensibiliser les élèves au compostage par l'installation de lombricomposteur

ACTION 10



Opération « Clean up Day »

Axe 5 : Promouvoir la consommation responsable

ACTION 11



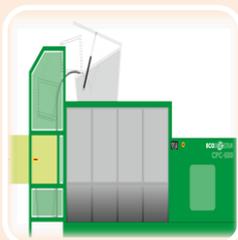
Élargir le plan d'action de distribution du Stop Pub

ACTION 12



Promouvoir les couches réutilisables

ACTION 13



Réduction des textiles sanitaires dans les EHPAD

ACTION 14



Sensibiliser le grand public à l'éco consommation dans le secteur de la grande distribution

ACTION 15



Opération J'amène mes contenants

Axe 6 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets et aux efforts des acteurs impliquer dans la démarche

ACTION 16



Communiquer et informer les citoyens sur les différentes solutions pour réduire leurs déchets et valoriser les initiatives de prévention existantes

Planning du programme d'actions 2019-2024

	Lancement actions Priorité 1	Lancement actions Priorité 2		Lancement actions Priorité 3		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Promouvoir la mise en place d'éco gestes au sein des services du SMICTOM des Flandres et de ses communes adhérentes						
Assurer la prévention des déchets durant les évènements communaux						
Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire						
Promouvoir le don alimentaire "anti-gaspi" auprès des habitants, des commerçants et des restaurateurs du territoire						
Poursuivre la promotion du compostage domestique						
Promouvoir l'acquisition de poules composteuses						
Réduire les biodéchets des gros producteurs						
Réduire les déchets dans les écoles						
Sensibiliser les élèves au compostage par l'installation de lombricomposteur						
Opération « Clean up Day »						
Elargir le plan d'action de distribution du Stop Pub						
Promouvoir les couches réutilisables						
Réduction des textiles sanitaires dans les EHPAD	Fin 2019					
Sensibiliser le grand public à l'éco consommation dans le secteur de la grande distribution						
Opération « J'amène mes contenants ! »						
Communiquer et informer les citoyens sur les différentes solutions pour réduire leurs déchets et valoriser les initiatives de prévention existantes						



SMICTOM DES FLANDRES
CENTRE DIRECTIONNEL
41 AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
59190 HAZEBOUCK
Tel 03 59 68 40 06